

Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

AT2C
 12, RUE DE LA ROCHE

 55140 Chalaines

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/02/2026	F01260200054	410166	F01260200054	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Rethel					
PJCF5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.75	M3	200.50	952.38	20 %
403	SP CEMEXA	4.75	DO	15.00	71.25	20 %
TI	Transport incomplet	1.25		25.00	31.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.75	UN	1.50	7.13	20 %
506	TAXE CARBONE	4.75	UN	1.50	7.13	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.75	UN	2.50	11.88	20 %
552	REP	4.75	UN	1.68	7.98	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/04/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	1,089.00 €
Total TVA :	217.82 €
Total TTC :	1,306.82 €
RESTE A PAYER :	1,306.82 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260200054	F01260200054	27/02/2026	410166	AT2C

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 016804 Rethel						
18/02/2026	004417610	410166	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.75	M3
18/02/2026	004417610	410166	552	REP	4.75	UN
18/02/2026	004417610	410166	403	SP CEMEXA	4.75	DO